

Direction des Ressources Humaines  
Service Formation  
JPB/CT/SM

N°115/2023

**DÉCISION DU MAIRE**

**OBJET** : Signature avec l'organisme Adiaj d'une proposition commerciale simplifiée relative à la formation « Adiaj Formation » pour deux agents de la Direction des Ressources Humaines.

**Le Maire de la Commune de Gonesse,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

**Considérant** que dans le cadre de la formation professionnelle continue, la Ville souhaite accompagner ses agents dans l'exercice de leurs fonctions, en leur proposant des formations adaptées à leurs besoins,

**Considérant** le besoin de la collectivité de former deux agents de la Direction des Ressources Humaines à la préparation du concours de rédacteur – Epreuve écrite.

**DECIDE**

- **De signer** avec l'organisme Adiaj, sis 3 rue Henri Poincaré - 75020 Paris, la proposition commerciale jointe à la présente décision,
- **De lui régler** la somme de 800 € TTC,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget 2023.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil Municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 24 mars 2023

Hôtel de ville  
66, rue de Paris  
B.P. 10060  
95503 Gonesse Cedex  
tél 01 34 45 11 11  
fax 01 39 87 13 22

**Le Maire,**

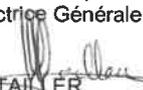


**Jean-Pierre BLAZY**

Le Maire soussigné, ATTESTE  
que le présent acte a été reçu en  
Sous-Préfecture, le : **30 MARS 2023**

Mis en ligne, le : **31 MARS 2023**

Pour le Maire et par délégation  
La Directrice Générale des Services

  
Corine TAILLEUR

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy  
Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec l'organisme Adiaj d'une proposition commerciale

Objet de l'acte : simplifiée relative à la formation « Adiaj Formation » pour deux agents de la Direction des Ressources Humaines.

.....  
Date de décision: 24/03/2023

Date de réception de l'accusé 30/03/2023  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 2023DECISION115

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20230324-2023DECISION115-AI

.....  
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

.....  
Nom du fichier : Décision 115.pdf ( 99\_AI-095-219502770-20230324-  
2023DECISION115-AI-1-1\_1.pdf )

09/03/2023 10:00

09/03/2023 10:00